

nous ne pouvons compter qu'aucun comité de notre Sénat ait la même autorité, touchant les affaires étrangères, que le comité des États-Unis.

Je ne crois pas, non plus, que les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, qui seuls possèdent des renseignements refusés même à la presse, donnent à un comité de cette Chambre des informations qu'ils ne voudraient pas communiquer au Parlement. Un comité pourrait faire des études spéciales de certains aspects de nos affaires étrangères, mais elles ne seraient que de la nature de renseignements pour l'usage de la Chambre, mais nullement d'actes administratifs. Je suis porté à croire que le comité se limiterait tout d'abord, probablement, à des questions d'intérêt immédiat et pratique, concernant les affaires étrangères, telles que la protection des oiseaux migrateurs.

L'honorable M. CALDER: Les conventions de commerce.

Le très honorable M. MEIGHEN: L'honorable sénateur de Parkdale (M. Murdock) a demandé si une question telle que celle d'un pont international serait étudiée par le comité. Si ce sujet nous était soumis sous forme de bill, il appartiendrait à la Chambre de décider si ce bill serait renvoyé à ce comité ou au comité des chemins de fer, comme dans le passé pour des mesures de cette nature. Il en serait de même pour l'autre cas mentionné par l'honorable sénateur de Parkdale. Mais, sans doute, il a raison de suggérer que la motion soit conçue dans des termes moins péremptoirs que maintenant. Je proposerais qu'elle soit ainsi libellée:

Qu'un nouveau comité permanent de cette honorable Chambre, dénommé le comité permanent sur les Affaires étrangères et toutes les questions connexes, soit constitué pour les étudier et en faire rapport, et que le règlement de la Chambre soit modifié en conséquence.

Alors le comité aurait certainement assez d'envergure pour inclure le sujet mentionné par l'honorable sénateur junior de Winnipeg (M. Haig).

Je n'aime pas du tout l'expression "affaires étrangères" en ce qui concerne le Canada. Je suis peut-être arriéré, mais il me semble présomptueux que nous parlions de politique étrangère. Des professeurs écrivent des livres et des articles de périodiques très érudits sur ce sujet. J'ai lu un ouvrage il y a quelque temps, avant sa publication, sur la politique étrangère du Canada. L'expression a une trop grande portée. Si nous devons avoir une politique étrangère adoptons une ligne de conduite absolument différente et bien plus importante que celle que nous assumons aujourd'hui. Il semble difficile de comprendre jusqu'à quel point les Canadiens regardent

notre pays comme étant un élément d'une influence remarquable sur les affaires de l'univers. Nous avons des relations extérieures, naturellement, mais c'est une expression moins ambitieuse. Je ne veux pas amoindrir notre puissance et notre importance de plus en plus notable, mais nous sommes las d'entendre parler du Canada comme voulant diriger les démocraties en ce qui concerne les affaires étrangères. Nous ferions mieux de comprendre notre véritable situation, notre valeur, et d'agir en conséquence.

L'honorable M. BEAUBIEN: Je ne crois pas pouvoir donner de plus amples renseignements. Ma motion a été heureusement révisée, et je suis reconnaissant au très honorable leader de ce côté-ci de la Chambre de sa suggestion. Je lui dirai que je n'avais pas l'ambition que l'on a laissé entendre.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je le sais.

L'honorable M. BEAUBIEN: Nous ne sommes pas la cause des conditions de l'univers, mais il peut être très difficile pour nous d'échapper à leurs conséquences.

Le très honorable M. MEIGHEN: Très bien! Très bien!

L'honorable M. BEAUBIEN: C'est incontestable, à mon sens. Ne pourrions-nous donc alors faire prudemment autant de lumière que possible sur la route que nous suivons, malgré nous, si vous voulez? Pourquoi s'opposer à ce que nous voyions aussi loin que possible en avant de nous? Pourquoi hésiter le moins à demander à notre ministère des Affaires étrangères de nous fournir avec prudence tous les renseignements dont il est capable?

Le très honorable M. MEIGHEN: C'est parfait.

L'honorable M. BEAUBIEN: Certes, honorables membres, nous aurons peut-être demain une discussion générale sur les affaires étrangères. Après tout, cette Chambre doit étudier tous les traités négociés par le Canada et toutes les phases des affaires étrangères. Ne vaudrait-il bien mieux pour nous d'être très renseignés, afin que, étant dans une meilleure posture qu'aujourd'hui, nous puissions, comme l'a dit l'honorable leader de cette Chambre, marcher prudemment sur la glace mince, s'il y en a?

Je ne veux pas prolonger cette discussion, mais j'ajouterais qu'il y a plusieurs aspects des affaires étrangères au sujet desquels je voudrais que le Gouvernement fit connaître ses intentions. Par exemple, maintenant que le premier ministre de la Grande-Bretagne a ex-